

Glossaire

A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | M | N | O | P | Q | R | S | T | U | V | W | X | Y | Z

A

Acquis

Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation. Les acquis exigés pour suivre une formation constituent les pré-requis. (source : Afnor)

Action de formation

Au sens légal les actions de formation financées par les employeurs se déroulent conformément à un programme. Celui-ci, établi en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en oeuvre et définit un dispositif permettant de suivre l'exécution de ce programme et d'en apprécier les résultats. (source : Afnor)

Action de formation agréée

L'article L.961-3 du Code du travail prévoit l'agrément des stages de formation par l'Etat (le préfet) ou les régions (le président du Conseil régional) pour assurer la rémunération de stagiaires demandeurs d'emploi non indemnisés et remplissant les conditions d'accès à la rémunération prévue par le Code du travail.

Action de formation conventionnée

Une action de formation est dite conventionnée lorsqu'elle fait l'objet d'une convention de formation professionnelle conforme aux dispositions des articles L.920-1 et L.941-1 (Etat, Régions et autres collectivités) ou L.951.2 (entreprises) du code du travail. Les conventions fixent les contenus, les modalités de réalisation ainsi que les objectifs à atteindre en contrepartie d'une contribution financière à l'action de formation.

Agence de services et de paiement

L'Agence de services et de paiement (ASP) gère et verse la rémunération aux stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage pour le compte du Conseil régional Ile-de-France.

Agrément

Voir [Action de formation agréée](#).

Appel d'offres

A l'origine, désigne des modes d'expression de la demande de marché public par l'administration visant à mettre des candidats en concurrence. Par extension, action d'une entreprise ou de tout autre demandeur de consulter des dispensateurs de formation sur un cahier des charges exprimant un besoin de formation.

Apprenant

Personne engagée et active dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement des connaissances et de leur mise en oeuvre. (source : Afnor)

Apprentissage

Formation en alternance préparant à un diplôme, dispensée dans une entreprise et dans un Centre de formation d'apprentis (CFA).

Attestation de formation

Document écrit, délivré par le dispensateur de formation ou une autorité de référence, reconnaissant au titulaire un niveau de capacité vérifié par un contrôle. (source : Afnor)

Attestation de stage

Document écrit, remis au stagiaire, qui certifie sa participation à une formation. (source : Afnor)

Autoformation

Désigne le processus par lequel l'apprenant détermine son itinéraire d'apprentissage (rythme, contenu, temps de travail) de façon autonome et sans être en relation avec un groupe structuré.

B

Bac professionnel

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national basé sur la maîtrise de techniques professionnelles. Le caractère professionnel de la formation doit aider le futur bachelier à devenir rapidement opérationnel sur le marché du travail. La préparation dure deux ans et elle est accessible aux candidats titulaires d'un BEP ou d'un CAP du même secteur professionnel que le bac professionnel visé.

Besoin de formation

Nécessité d'accroître ses connaissances ou compétences pour réaliser un projet, en particulier dans le domaine professionnel.

Blended learning

Les formations en "blended learning" associent des cours en présentiel et des cours à distance par téléphone ou Internet. Les cours avec un formateur sont organisés sous forme de cours individuels ou en groupe. Parmi le "E-learning", ce mode de formation est celui qui tend à se répandre le plus largement.

Brevet de technicien

Le brevet de technicien (BT) est un diplôme de niveau bac professionnel ou bac technologique. Il se prépare après la seconde, dans les domaines professionnels suivants : métiers de l'agencement, de l'ameublement, des arts appliqués, de la musique et des matériaux souples.

BT

Voir [Brevet de technicien](#).

C

Cahier des charges de la formation

Document contractuel, issu de la négociation des éléments du cahier des charges de la demande et de l'accord entre l'entreprise et le dispensateur de formation, en vue d'atteindre des objectifs déterminés. (source : Afnor)

Voir aussi [Cahier des charges de la demande](#).

Cahier des charges de la demande

Document exprimant les besoins de formation et les contraintes d'un demandeur. Ce document contient les éléments administratifs, pédagogiques, financiers et organisationnels pour permettre aux organismes de formation de formuler une proposition en vue d'atteindre les objectifs présentés par le demandeur. (source : Afnor)

Voir aussi [Cahier des charges de la formation](#).

CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est un diplôme de niveau V. Il se prépare après une classe de 5ème, 4ème, 3ème, Clipa ou CPA. L'enseignement pratique y est important. Il permet d'accéder ensuite au Brevet professionnel ou à des formations complémentaires, voire au Bac professionnel.

Capacité

Ensemble des dispositions et acquis constatés chez un individu, généralement formulés par l'expression : être capable de... (source : Afnor). Une capacité représente la possibilité de réussite dans l'exécution d'une tâche, ou l'exercice d'une profession. Elle peut être objet d'une évaluation directe, sous réserve d'une volonté de mise en oeuvre de la part de celui dont on veut apprécier la capacité. (H. Pieron)

CCREFP

Le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) a notamment pour mission de :

- constituer un lieu d'échange pour traiter conjointement des questions d'emploi et de formation professionnelle ;
- apporter aux acteurs de la formation un lieu de concertation et de coordination afin d'optimiser leur action ;
- favoriser un fonctionnement tripartite associant l'Etat, le Conseil régional et les organisations socioprofessionnelles.

Centre d'information et d'orientation

Voir [CIO](#).

Centre de formation d'apprentis.

Voir [CFA](#).

Certificat

Assurance donnée par écrit, reconnaissant au titulaire un certain niveau de capacité vérifié par un contrôle. Le certificat ne peut être délivré que par un dispensateur de formation. (source : Afnor)

Certificat d'aptitude professionnelle

Voir [CAP](#).

Certificat de qualification professionnelle

Titre créé et délivré par une branche professionnelle. Il valide des compétences très spécialisées dans un secteur.

CIO

Implanté dans chaque district scolaire, le Centre d'information et d'orientation (CIO) est un lieu de ressources en matière d'information et d'orientation. Il a pour missions :

- l'accueil de tout public (jeunes scolarisés ou non, familles, adultes) pour consultation, en autonomie ou de façon accompagnée, de la documentation sur les métiers et les formations, pour un entretien individuel, pour un bilan d'intérêt ou de personnalité avec un conseiller d'orientation-psychologue, etc.) ;
- l'analyse des données locales de l'orientation ;
- l'animation du district en matière d'information pour l'orientation

Compétences professionnelles

Mise en œuvre de capacités en situation professionnelle qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité. (source : Afnor)

Certification

Ensemble des diplômes et titres des différents ministères certificateurs.

CFA

Le Centre de formation d'apprentis (CFA) est un établissement qui dispense aux jeunes travailleurs sous contrat d'apprentissage une formation générale, technique, théorique et pratique qui doit compléter et s'articuler avec la formation reçue en entreprise. La création des Centres de Formation d'Apprentis fait l'objet de conventions conclues avec l'Etat, dans le cas des centres à recrutement national, ou conclues avec la région, dans tous les autres cas, par les organismes de formation gérés paritairement par les organisations professionnelles d'employeurs et les syndicats de salariés, les collectivités locales, les établissements publics, les Chambres de Commerce et d'industrie, les Chambres de Métiers, les Chambres d'Agriculture, les établissements d'enseignement privés sous contrat, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles représentatives d'employeurs, les associations, les entreprises ou leurs groupements, ou toute autre personne physique ou morale.(article L116-2 du code du travail)

Cif

Le Congé individuel de formation (Cif) permet à tout travailleur, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, des actions de formation, indépendamment de sa participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise. Sauf accord sur une durée plus longue, l'absence ne peut être supérieure à un an pour un stage à temps plein ou à 1 200 heures pour un stage à temps partiel. Ce congé permet également de préparer et de passer un examen.

CNCP

La Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) est placée sous l'autorité du ministre en charge de la formation professionnelle et est composée de 43 membres : représentants ministériels, partenaires sociaux, représentants des chambres consulaires, représentants régions, personnes qualifiées. Elle a pour mission de : répertorier l'offre de certifications professionnelles (Répertoire national des certifications professionnelles), veiller à l'adaptation des diplômes et titres à l'environnement professionnel, émettre des recommandations à l'attention des institutions délivrant des certifications professionnelles ou des certificats de qualification, signaler les éventuelles correspondances entre certifications et élaborer une nouvelle nomenclature des niveaux de certification.

CNFPTLV

Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) est un espace de concertation et d'évaluation entre l'Etat, les partenaires sociaux et les conseils régionaux concernant les politiques de mise en œuvre de la formation.

Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

Voir [CCREFP](#).

Commission nationale de la certification professionnelle

Voir [CNCP](#).

Commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi

Voir [Copire](#).

Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles correspondent à la mise en œuvre, en situation professionnelle, de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité.

Congé individuel de formation

Voir [Cif](#).

Conseil en formation

Activité menée par un prestataire (personne ou organisme) extérieur à la structure dans laquelle il intervient. Il propose une stratégie de

formation en tenant compte de la politique générale de l'entreprise : définition des besoins, élaboration du plan ou éventuellement d'une action et évaluation des effets. (source : Afnor)

Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie

Voir CNFPTLV.

Contenu de formation

Description détaillée des différents sujets traités dans la formation, en fonction d'objectifs pédagogiques et de formation définis. (source : Afnor)

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire dans les conditions prévues par le présent titre, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Centre de formation d'apprentis (CFA). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre la formation dispensée en Centre de formation d'apprentis (CFA) et en entreprise.

Conventionnement

Voir Action de formation conventionnée

Copire

La Commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi (Copire) est une instance de concertation créée par les partenaires sociaux comme lieu d'étude d'information et de concertation sur l'évolution de l'emploi dans les branches et dans

D

Dares

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est direction centrale du Ministère du travail chargée d'assurer la production de données statistiques et de résultats d'études sur les questions de travail, d'emploi et de formation professionnelle. Sa production est destinée au Ministère et à l'ensemble des acteurs sociaux.

Délégué à l'information et à l'orientation

Voir DIO.

DIO

Le Délégué à l'information et à l'orientation (DIO), placé auprès du Premier ministre, est chargé de proposer les priorités de la politique nationale d'information et d'orientation scolaire et professionnelle, d'établir des normes de qualité pour l'exercice de la mission de service public d'information et d'orientation et d'évaluer les politiques nationales et régionales dans ces domaines.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Voir Dirrecte.

Dirrecte

Les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirrecte) sont des services déconcentrés communs au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Chaque Dirrecte est chargée :

- De la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail (**pôle « politique du travail »**) ;
- Des actions de développement des entreprises et de l'emploi, du marché du travail, de la formation professionnelle continue, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales, des services et du tourisme, ainsi que de celles, définies par le ministre chargé de l'économie, dans les domaines de l'intelligence économique et, pour ce qui la concerne, de la sécurité économique (**pôle « entreprises, emploi et économie »**) ;
- Des actions de contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises, de protection économique des consommateurs et de sécurité des consommateurs ainsi que de contrôle dans le domaine de la métrologie (**pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie »**).

Dispensateur de formation

Toute personne physique ou morale ayant la capacité de souscrire des conventions ou des contrats de prestations de service dont l'objet est la formation. Cette expression désigne à la fois les formateurs indépendants et les organismes de formation. Les dispensateurs de formation sont soumis à des obligations légales et réglementaires particulières. S'ils sont de droit privé, ils sont tenus notamment de faire au préalable une déclaration d'activité. Les termes "dispensateur de formation", "organisme de formation" et "prestataire de formation" sont synonymes. (source : Afnor)

Dispositif relais

Accueil temporaire pour des élèves en voie de déscolarisation et de désocialisation. Fruit d'un partenariat Éducation nationale, Protection judiciaire de la jeunesse, collectivités locales, associations, ces structures doivent permettre à ces jeunes de reprendre une scolarité normale ou de suivre une formation professionnelle.

E

Ecole de la deuxième chance (E2C)

L'école accueille des adultes, de 18 à 25 ans, sortis depuis au moins deux ans du système scolaire, sans diplôme ni qualification. L'objectif est d'aider des personnes qui ont conscience d'un niveau scolaire trop faible et d'une expérience insuffisante pour espérer un emploi stable, et qui décident de "retourner à l'école" pour aller vers un métier choisi.

Education permanente

Conception philosophique selon laquelle l'éducation est définie comme un processus continu, pendant toute la durée de la vie. L'éducation permanente comprend notamment la formation initiale et la formation continue (source : Afnor).

E-learning

Terme anglophone pour e-formation. Utilisation des nouvelles technologies multimédias et de l'Internet, pour améliorer la qualité de l'apprentissage en facilitant l'accès à des ressources et des services, ainsi que les échanges et la collaboration à distance (source : Commission européenne, 2000).

Entrées-sorties permanentes

Actions de formation pour lesquelles les démarrages ou les fin de périodes de formation interviennent indifféremment au long de l'année civile et sans dates prédéterminées à l'avance.

Evaluation de la formation

Action d'apprécier, à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents (stagiaire, formateur, entreprise cliente...). On distingue, par exemple, l'évaluation de satisfaction, l'évaluation du contenu de l'action de formation, l'évaluation des acquis, et l'évaluation des transferts éventuels en situation de travail (source : Afnor).

Examen

Épreuve ou série d'épreuves destinées à déterminer l'aptitude d'un candidat à obtenir un titre, un diplôme, un certificat ou à suivre une formation (source : Afnor).

F

Filière de formation

Succession ordonnée de niveaux de formation permettant de s'orienter dans un secteur ou une branche professionnelle, en vue d'exercer une activité ou un métier (source : Afnor). Aujourd'hui, on entend par filière de formation le panorama complet des offres de formation dans un domaine professionnel considéré, présenté au demandeur afin de lui permettre de se situer par rapport à un ensemble, de dégager plusieurs types de parcours possibles durant sa vie active, d'anticiper son évolution future et d'élaborer son projet personnel. En formation professionnelle continue, les filières de formation qualifiantes et professionnelles permettent de personnaliser chaque parcours de formation et d'assurer la plus grande employabilité des formés.

Financement de la formation

Tous les moyens financiers mis en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les entreprises et les formés pour réaliser la formation. (source : Afnor)

Foad

La Formation ouverte et à distance (Foad) se positionne sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication, l'adaptation à l'individu et la modularité de la formation. Elle se caractérise par un dispositif de formation fondé sur une prise en compte des besoins des apprenants, articulant les contenus de formation à des services variés (tutorat, forum, exercices ou simulations...), libérant des contraintes de lieux et de moments. La Foad peut ainsi être partiellement ou intégralement à distance.

Fonds régional de l'apprentissage et de la formation professionnelle

Voir [FRAFP](#).

Formacode

Thésaurus de l'offre de formation. Outil documentaire permettant d'indexer les domaines de formation à l'aide de mots clés (appelés aussi descripteurs) ainsi que les publics, les moyens pédagogiques, les modalités d'admission, etc. Les Carif l'utilisent pour indexer leurs bases de données. Le Ministère en charge de la formation professionnelle l'a également choisi pour indexer les domaines de formation dans le langage d'échange de données sur l'offre de formation intitulé LHEO (Langage harmonisé d'échanges d'informations sur l'offre de formation).

Formation-action

Méthode alliant apprentissage et production, basée sur la résolution de cas réels par un groupe d'apprenants en interaction. (source : Afnor)

Formation à distance

La formation à distance désigne traditionnellement les situations pédagogiques et les systèmes de formation où la présence de l'enseignant ou du formateur n'est pas nécessaire à l'activité d'apprentissage.

Formation alternée

Succession de périodes de formation organisées entre lieu de formation et milieu de travail. (source : Afnor)

Formation asynchrone

Décrit une situation d'auto-formation durant laquelle l'apprenant n'a pas de contact simultané (temps réel) avec son formateur ou les membres de sa classe virtuelle.

Formation certifiante

Une formation certifiante vise l'acquisition de nouvelles compétences dans un parcours complet de formation pour obtenir une certification reconnue au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Formation continue

Processus d'amélioration ou d'acquisition, au-delà de la formation initiale, des connaissances, des savoir-faire, de la culture et des compétences personnelles ou professionnelles. On note souvent dans l'usage le terme formation permanente comme équivalent de formation continue. La formation initiale se distingue de la formation continue qui s'adresse à des jeunes ou à des adultes déjà engagés dans la vie professionnelle ou en cours de préprofessionnalisation.

Formation diplômante

Cursus de formation validé en fin de parcours par un diplôme.

Formation initiale

Ensemble des connaissances acquises, en principe avant l'entrée dans la vie active, en tant qu'élève, étudiant ou apprenti. Peut comprendre des enseignements généraux et, dans certains cas, de la formation professionnelle. (source : Afnor)

Formation inter-entreprises

Formation qui regroupe des salariés de diverses entreprises dans une même action de formation. (source : Afnor)

Formation intra-entreprise

Enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise dans une même action. Elle peut être dispensée soit par des personnes de l'entreprise, soit par des dispensateurs de formation (source : Afnor).

Formation modulaire

Formation dont le contenu est réparti en modules déterminés par un objectif pédagogique.

Voir aussi [Module de formation](#).

Formation ouverte

Actions de formation qui s'appuient, pour tout ou partie, sur des apprentissages non "présentiels", en autoformation ou en tutorat, à domicile, en entreprise, ou en centre de formation.

Formation professionnalisante

Elle ne donne lieu à aucune certification reconnue au RNCP (Répertoire national de certification professionnelle), ni à aucun CQP (Certificat de qualification professionnelle). Elle peut déboucher sur une attestation, une certification intermédiaire (première étape d'une certification), ou une qualification reconnue dans la classification d'une seule convention collective de branche (autre qu'un CQP).

Formation professionnelle continue

La Formation ayant pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social. Elle fait partie de l'éducation permanente (source : Afnor). La formation professionnelle continue est définie par l'article L.900-1 du code du travail.

Formation qualifiante

Formation ayant pour objectif l'acquisition d'une qualification professionnelle déterminée.

Voir aussi [Qualification professionnelle](#).

FRAFP

Le Fonds régional de l'apprentissage et de la formation professionnelle (FRAFP) est une ressource des Conseils régionaux pour la mise en oeuvre des compétences dont ils disposent en matière d'apprentissage et formation professionnelle. Il est alimenté principalement par un transfert de crédits d'Etat, par les ressources que la région elle-même affecte à la formation professionnelle et par le cofinancement du Fonds social européen.

G

Gip

Un **groupement d'intérêt public** (Gip) est un cadre juridique qui formalise un partenariat entre personnes publiques et personnes privées pour poursuivre des objectifs d'intérêt commun et mutualiser des moyens autour d'un objet déterminé.

En règle générale, les Gip sont créés :

Pour mettre en commun des moyens émanant de partenaires différents ; avec un périmètre géographique défini ; pour une durée déterminée (avec possibilité de prorogation ou de suspension) ; avec un contrôle précis par la présence d'un commissaire de gouvernement, d'un contrôleur d'État et la compétence de la Cour des comptes sur sa gestion.

Un Gip est régi par les dispositions de l'article 26 de la loi n° 92.675 du 17 juillet 1992, du décret n° 93.81 du 19 janvier 1993, du décret n° 97.34 du 15 janvier 1997, du décret n°2002.209 du 15 février 2002.

H

Homologation

Procédure de validation d'un titre ou d'un diplôme délivré par un dispensateur de formation public ou privé. Cette validation est accordée par le Premier ministre. L'homologation fait référence à un niveau de formation (source : Afnor).

I

Ingénierie de la formation

Ensemble de démarches méthodologiques cohérentes qui s'appliquent à la conception de systèmes d'actions et de dispositifs de formation pour atteindre efficacement l'objectif fixé. L'ingénierie de formation peut comprendre l'analyse de la demande, des besoins de formation, le diagnostic, la conception du projet formatif, les moyens mis en oeuvre, la coordination et le contrôle de sa mise en oeuvre et l'évaluation de la formation. (source : Afnor)

J

Jury professionnel

Examineurs qui, en fin de formation, vérifient par présentation de cas pratiques, questionnaires et entretiens avec le candidat, les connaissances acquises.

L

LHEO

Standard numérique national permettant à tous les professionnels de la formation et de l'orientation de décrire de manière homogène les offres de formation. Ce langage est destiné à faciliter les recherches, comparaisons, classements et échanges de données, entre programmes informatiques, sites internet, etc.

Logistique de formation

Gestion des moyens matériels, humains et pédagogiques nécessaires à une action de formation (source : Afnor).

Lycée des métiers

Etablissement regroupant les élèves des filières professionnelles et technologiques se destinant à une même famille de métiers dans le but de donner une véritable visibilité sur les filières menant à tel ou tel métier. Il peut accueillir des publics aux statuts multiples, apprentis, lycéens, étudiant, salariés en formation continue, adultes souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

M

Maître d'apprentissage

Personne désignée par l'entreprise d'accueil de l'apprenti pour l'accompagner progressivement dans l'acquisition des techniques professionnelles. Il peut s'agir de l'employeur lui-même ou d'un employé de l'entreprise. Il doit avoir un diplôme au moins du même niveau que celui qui est préparé et avoir au moins trois ans d'expérience professionnelle. Il assure la liaison entre l'entreprise et le CFA.

Mention complémentaire

Diplôme de niveau V, complémentaire à un premier diplôme. Il est préparé en un an après un CAP, un BEP ou dans certains métiers après un Bac pro ou un Brevet professionnel (sommelier par exemple). C'est une formation très spécialisée. Seules des compétences professionnelles pratiques sont requises à l'examen.

Méthode pédagogique

Ensemble de démarches formalisées et appliquées selon des principes définis pour acquérir un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. (source : Afnor)

Modalité pédagogique

Déroulement de la formation, comme l'individualisation de la formation, les possibilités d'autoformation, etc.

Module de formation

Unité faisant partie d'un cursus de formation. Chaque module constitue un tout en soi. (source : Afnor).

Voir aussi **Formation modulaire**.

Moyen pédagogique

Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture d'ouvrages, étude de cas, mise en situation, utilisation de films, de jeux, etc. (source : Afnor)

Les moyens se répartissent en cinq grandes catégories :

- Les **moyens humains** : concepteurs, formateurs, tuteurs, etc.
- Les **supports pédagogiques** : dossier documentaire, ouvrage, etc.
- Les **outils pédagogiques** : jeux pédagogiques, vidéos et films, etc.
- Les **moyens logistiques** : salle de formation, paper-board, etc.
- Les **outils techniques** : ordinateurs, logiciels utiles à la formation, etc.

N

Niveau de formation

Grille interministérielle des niveaux d'homologation :

- **Niveau I** : Personnels occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise. En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, une qualification de niveau I nécessite la maîtrise de processus de conception ou de recherche.
- **Niveau II** : Personnels occupant des emplois exigeant normalement une formation comparable à celui de la licence ou de la maîtrise. l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou indépendante implique la maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.
- **Niveau III** : Personnels occupant des emplois exigeant normalement des diplômes du niveau diplôme universitaire de technologie (DUT) ou brevet de technicien supérieur (BTS) ou fin de premier cycle de l'enseignement supérieur ou d'un titre professionnel. Correspond à des connaissances et de capacités de niveau supérieur au niveau IV sans comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome ou indépendante des responsabilités de conception et/ou d'encadrement et/ou de gestion.
- **Niveau IV** : Personnels occupant des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique ou d'un titre professionnel. Implique davantage de connaissances théoriques que le niveau V. Cette activité concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et/ou comporter des responsabilités d'encadrement (maîtrise) et de coordination.
- **Niveau V** : Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du Brevet d'Etudes professionnelles (BEP) ou du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du Certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré. Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée avec la capacité d'utiliser les instruments et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes.

Niveau de qualification

Situation d'un individu dans une grille de qualification qui répartit les connaissances et le savoir-faire dans un métier (ou ensemble de métiers proches) entre différents postes. Le niveau de qualification prend en compte les compétences (essentiellement techniques), le niveau de complexité des opérations à réaliser et les degrés d'autonomie, de décision et d'anticipation. (source : Afnor)

Nomenclatures

Plusieurs nomenclatures sont utilisées dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) :

- **NSF** : nomenclature des spécialités de formation
- **Nomenclature de niveaux (1967)** : elle définit les niveaux de formation en terme de durée
- **Nomenclature de niveaux (1969)** : construite en référence à celle de 1967, cette nomenclature renvoie à un niveau de qualification (responsabilité dans l'emploi).
- **CCN** : classification des emplois dans la convention collective.

Numéro de déclaration d'activité

Immatriculation attribuée par les services de contrôle de la formation professionnelle aux organismes exerçant dans ce secteur.

Numéro SIREN/SIRET

Numéro INSEE d'immatriculation des entreprises.

O

Objectif de formation

Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. L'objectif de formation est l'élément fondamental des cahiers des charges. Il sert à évaluer les effets de la formation. (source : Afnor).

Objectif pédagogique

Capacité(s) que le formé doit avoir acquise(s) à l'issue d'une action de formation, définie(s) par le formateur, à partir d'un objectif de formation. L'objectif pédagogique sert à construire et à conduire l'action de formation et à évaluer les capacités acquises. (source : Afnor).

Office professionnel de qualification des organismes de formation

Voir [OPQF](#).

Opca

Un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (Opca) est créé, le plus souvent, au niveau d'une branche professionnelle. Géré par des organisations d'employeurs et des syndicats de salariés, il collecte les contributions de formation professionnelle des entreprises qui entrent dans son champ de compétences.

OPQF

L'Office professionnel de qualification des organismes de formation (OPQF) s'adresse à toutes les structures exerçant une activité de formation, identifiée et autonome, quels que soient leurs statuts, leur domaine d'activité et la nature de leur clientèle et associant prestataires de formation, clients et prescripteurs. Sa mission est de délivrer aux organismes de formation une qualification professionnelle fondée sur les seuls critères professionnels, l'adéquation des ressources humaines, techniques et financières et la satisfaction des clients.

Organisme paritaire collecteur agréé

Voir [Opca](#).

Outil pédagogique

Un outil pédagogique est une ressource pédagogique de type matériel.

P

Parcours de formation

Itinéraire d'acquisition des connaissances généralement structuré en modèle de formation. Il comporte des évaluations et peut déboucher sur une validation.

Partenaires sociaux

Organisations professionnelles représentatives d'employeurs et de salariés. Exemple : Medef, UIMM pour les employeurs, CGT, CFDT pour les salariés

Pij

Le Point Information Jeunesse (Pij) est une structure d'information jeunesse proposant une documentation en libre consultation. L'accueil est gratuit, anonyme, personnalisé et sans rendez-vous : il est assuré par un informateur jeunesse généraliste. L'information proposée traite de tous les sujets de la vie quotidienne des jeunes.

Plan de formation (de l'entreprise)

Document finalisé par la direction d'une entreprise afin de prévoir, mettre en oeuvre et évaluer la formation de son personnel pour une période donnée. Il recense et hiérarchise les actions de formation qui seront organisées pour le personnel de l'entreprise. Il indique les publics visés, le budget et les résultats attendus. (source : Afnor)

Point information jeunesse

Voir [Pij](#).

PRAFP

Défini annuellement par le Conseil régional, le Programme régional de formation professionnel et d'apprentissage (PRAFP) fixe les orientations générales de la Région en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Un Comité national de coordination des programmes régionaux coordonne les programmes élaborés par les 26 régions.

PRDFP

Le Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) a pour objet de définir des orientations à moyen terme en matière de formation professionnelle des jeunes et des adultes. Pour les jeunes, le plan régional couvre l'ensemble des filières de formation pour l'accès à l'emploi. Pour les adultes, le plan couvre l'ensemble des actions de formation professionnelle visant à favoriser

l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des actifs.

Pré-requis

Maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires pour suivre valablement un module de formation ou une formation complète. (source : Afnor).

Professionnalisation

Ensemble des démarches et des actions qui permettent de maîtriser une activité et de la faire reconnaître comme une qualification et un métier. C'est aussi l'acquisition et la mise en oeuvre de ses savoir-faire par une personne. Elle concerne à la fois le salarié, l'employeur (et l'entreprise), l'utilisateur (ou client) et, plus largement, la collectivité dans son ensemble, notamment pour ce qui est des négociations collectives relatives à la reconnaissance des qualifications et les démarches de certification et de validation des acquis. (source : Ministère de l'emploi et de la solidarité).

Projet professionnel

Formalisation d'une évolution souhaitée par un individu de la situation professionnelle qu'il envisage. Elle peut indiquer les moyens et modalités nécessaires à la réalisation du projet. (source : Afnor).

Q

Qualification professionnelle

Association des aptitudes, des compétences, des qualifications et de l'expérience acquises qui permet d'exercer une profession ou un métier déterminé.

R

Reconnaissance des acquis

Prise en compte du capital de formation et d'expérience qu'un individu peut prouver pour lui-même et pour autrui (dispensateur de formation, employeur, etc.) (source : Afnor).

Référentiel

Liste d'une série d'actes, de performances observables détaillant un ensemble de capacités (référentiel de formation) ou de compétences (référentiel de métiers). (source : Afnor).

Référentiel de certification

Dans certains cas, c'est un document qui décrit précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée. Il indique les situations dans lesquelles ceux-ci peuvent être appréciées, les niveaux à atteindre, les critères de réussite, qui permettent de situer la performance du candidat. Il indique ce qu'il faut évaluer, les modalités de l'évaluation ainsi que les évaluateurs ou jurys qui seront impliqués. Dans d'autres, il identifie les combinaisons de compétences dont il s'agit de vérifier la maîtrise (objectifs de certification).

Référentiel emploi

Dans le contexte du RNCP, document descriptif du contenu et du mode de réalisation des activités et des tâches, des conditions d'exercice, des buts, objectifs ou finalités visés par une certification. Il peut constituer le descriptif de l'emploi type, dans la mesure où il regroupe l'analyse d'un ensemble de situations professionnelles suffisamment proches pouvant constituer une entité, un emploi ou un métier générique d'un ou plusieurs secteurs professionnels. Dans certains cas il peut constituer les descriptifs d'un ensemble de fonctions.

Répertoire national des certifications professionnelles

Voir [RNPC](#).

RNCP

Le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est une base de données des certifications à finalité professionnelle (titres, diplômes, CQP) reconnues par l'Etat et les partenaires sociaux, classées par domaine d'activité et/ou par niveau. Le RNCP est consultable sur le site Internet de la CNCP : www.cncp.gouv.fr [1].

Ressource pédagogique

Une ressource pédagogique correspond à une ressource dont l'objectif est d'aider directement un apprenant dans son processus d'acquisition et/ou un formateur dans l'exercice de ses fonctions.

Rythme de la formation

Possibilité(s) de suivi offerte(s) aux stagiaires pour une action de formation proposée : suivi à temps partiel, à temps plein ou encore mixte de ces 2 modalités (temps plein et temps partiel) sur la même action de formation.

S

Saia

Le Service académique d'inspection de l'apprentissage (Saia) est placé dans chaque académie sous l'autorité du recteur. Ses missions principales sont : l'inspection pédagogique, administrative et financière des centres de formation d'apprentis le contrôle de la formation

donnée aux apprentis dans les entreprises. Il peut aussi, en accord avec les organismes gestionnaires, apporter des conseils aux centres de formation d'apprentis ainsi que son concours à la formation des personnels des centres, à l'information et à la formation des maîtres d'apprentissage.

Savoir

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques. (source : Afnor)

Savoir être

Terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est-à-dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée. (source : Afnor)

Savoir faire

Mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique. (source : Afnor).

SCUIO

Le Service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO) est implanté dans chaque université. C'est le lieu ressource pour consulter la documentation sur les métiers, les formations, l'insertion professionnelle. On y propose aussi des entretiens individuels, des ateliers d'aide à l'insertion professionnelle, des forums métiers.

Service régional de contrôle

Voir **SRC**.

Séquence de formation

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'un module de formation. Elle est construite à partir d'un objectif pédagogique général, d'un contenu, d'une durée et d'un pré-requis.

Service commun universitaire d'information et d'orientation

Voir **SCUIO**.

Session de formation

Période de formation planifiée dans le temps, organisée pour un groupe selon des objectifs correspondant à des besoins collectifs. (Source : Afnor)

SRC

Le Service régional de contrôle (SRC) de la formation professionnelle exerce un contrôle administratif et financier en application du code du travail sur : les dépenses de formation professionnelle exposées par les employeurs, les activités conduites par les acteurs de la formation (organismes de formation, Opcas, organismes en charge des bilans de compétence et de la VAE, structures d'accueil des jeunes), les organismes collecteurs de taxe d'apprentissage.

Support pédagogique

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique (plans de cours, livres, jeux, etc.). (source : Afnor)

T

Taxe d'apprentissage

Impôt obligatoire pour toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique, dès lors qu'elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu (au titre des bénéficiaires industriels ou commerciaux). Son objectif est de faire participer les employeurs au financement des formations initiales technologiques et professionnelles. Son taux est fixé depuis 1971 à 0,5 % de la masse salariale.

Titre professionnel

Le titre professionnel est une certification délivrée par le Ministère chargé de l'Emploi. Il s'obtient par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou au terme d'un parcours de formation professionnelle. Il atteste de la maîtrise de compétences pour l'exercice d'activités professionnelles qualifiées dans un grand nombre de secteurs. Le titre professionnel s'adresse à toute personne sortie du système scolaire.

Tuteur

Personne chargée d'encadrer, de former, d'accompagner une personne durant sa période de formation dans l'entreprise.

Tutorat

Le tuteur est chargé de suivre l'individu en formation, de l'assister dans son parcours, son objectif est de permettre à l'apprenant de progresser.

Voir aussi **Tuteur**.

V

VAE

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) est une voie d'accès à la certification professionnelle. Elle marque la reconnaissance par la

loi que l'activité produit des compétences professionnelles. Elle permet l'obtention d'une certification professionnelle (diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle, de même que par la voie scolaire, par la voie universitaire, par la formation professionnelle continue ou par l'apprentissage.

Validation des acquis

Liste d'une série d'actes, de performances observables détaillant un ensemble de capacités (référentiel de formation) ou de compétences (référentiel de métiers). (source : Afnor)

Validation des acquis de l'expérience

Voir **VAE**.